Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260213-BC2026_02_05-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS D'IROISE
C.S. 10078
29290 LANRIVOARE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTE

(Délibération prise en délégation de pouvoir)

NOMBRE DE DÉLÉGUÉS

EN EXERCICE : 19

PRÉSENTS : 17

VOTANTS : 18

L'an deux mille vingt six, le onze février
Les membres du Bureau Communautaire légalement convoqués se sont réunis à la Communauté de Communes du Pays d'Iroise sous la présidence de Monsieur TALARMIN André, Plouarzel.

ETAIENT PRESENTS :
Monsieur COLIN Guy, Brélès ; Madame APPRIOUAL Anne, Lampaul-Ploudalmézeau ; Monsieur JOURDEN Michel, Lampaul-Plouarzel ; Monsieur COLIN Christophe, Landunvez ; Monsieur BRIANT Jean-Noël, Lanildut ; Madame ANDRE Pascale, Lanrivoaré ; Monsieur MILIN Jean-Luc, Le Conquet ; Madame GODEBERT Viviane, Locmaria-Plouzané ; Monsieur TALARMIN André, Plouarzel ; Monsieur CARREGA David, Ploudalmézeau ; Monsieur CORRE Stéphane, Plougonvelin ; Monsieur LE HIR François, Ploumoguer ; Monsieur COROLLEUR Antoine, Plourin ; Monsieur ROBIN Yves, Porspoder ; Monsieur MOUNIER Gilles, Saint Renan ; Monsieur KEREBEL Lucien, Trébabu ; Monsieur TREGUER Reun, Tréouergat

ABSENTS EXCUSES :
Monsieur DELHALLE Didier, Molène a donné pouvoir à Monsieur TALARMIN André
Madame LAI Sylviane, Milizac Guipronvel

Monsieur CARREGA David a été élu secrétaire de séance.

BC2026_02_05 : FONCTIONNEMENT ET PROJETS DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION

Exposé

Afin de maintenir l'équilibre budgétaire de l'École de musique d'Iroise et de lui permettre d'exercer ses missions :

1. Service public de l'enseignement musical spécialisé ;
2. Démocratisation culturelle : Education Artistique et Culturelle (EAC), intervention scolaire, Orchestres à l'École (OAE) ;

Envoyé en préfecture le 13/02/2026
Reçu en préfecture le 13/02/2026
Publié le
ID : 029-242900074-20260213-BC2026_02_05-DE

3. Préparation d'un projet culturel de territoire : animation du territoire, centre de ressource, accompagnement de la pratique amateur, médiation, action culturelle, école du spectateur ;
4. Accessibilité et inclusion : créer du lien intergénérationnel petite enfance-troisième âge, interventions dans le médico-social, handicap ;

Une subvention d'aide au fonctionnement et aux projets est à solliciter auprès du conseil départemental du Finistère dans le cadre du schéma départemental de développement des enseignements artistiques et des pratiques amateurs de 2022.

Délibération
VU le Code général des Collectivités territoriales ;
VU les statuts de la communauté de communes ;
VU l'avis favorable du Conseil d'exploitation de l'École de musique du 20 janvier 2026,

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire est invité à :
- AUTORISER le Président à solliciter les financeurs potentiels, et notamment le conseil départemental du Finistère, pour des aides au fonctionnement et à l'aide aux projets.

DECISION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE : **ADOPTE A L'UNANIMITE**

Cette délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de Communes du Pays d'Iroise ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Rennes. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Le Président,

M. TALARMIN André